

Proposition présentée par la Commission aménagement et mobilité :

Félicien Mazzola, Pierre-Alain Mottier, Cornelia Froidevaux, Martin Barcellini, Floriane Schmidt, Isabelle Stoffel, Johann Leutwyler

Date de dépôt : 15 juin 2021

Date de traitement : 15 juin 2021

PLQ Cherpines

Considérant :

- l'urgence climatique et ses conséquences sur l'habitabilité des zones densifiées ;
- les besoins en équipements publics correspondant à un nouveau quartier qui réunira 3000 logements, soit 7'750 nouveaux habitant.e.s ;
- la volonté de construire un éco-quartier modèle s'inscrivant sur les principes de la « ville du quart d'heure » ou « ville des courtes distances », privilégiant la qualité de vie des habitant.e.s, la diversité d'usage, la mobilité douce, la végétalisation et l'arborisation ;
- la volonté d'imaginer un quartier qui tisse des liens privilégiés avec son environnement naturel et agricole, et en particulier la zone récemment renaturée des bords de l'Aire ;
- le rapport de MSV Architectes Urbanistes du mois de juin 2021.

Le Conseil municipal déclare par 17 oui, 0 non et 2 abstentions sur 19 CM présents, son attachement aux principes suivants pour le futur quartier des Cherpines :


En termes d'équipements et espaces publics :

- Prévoir des cessions gratuites suffisantes (24'000m²) pour l'implantation des écoles à adosser à des espaces verts et ouverts (Aire, parc, zone sportive, ...).
- Prévoir des cessions gratuites suffisantes pour répondre aux besoins annoncés de la petite enfance, soit par exemple 2 espaces de vie infantine (EVE) de 90 places avec parcs de jeux en sites propres, en lien avec l'école et/ou les espaces verts et ouverts (Aire, parc, zone sportive, ...).
- Prévoir des cessions gratuites suffisantes pour un jardin robinson et une maison de quartier.
- Prévoir des espaces verts publics plus généreux.

En termes de mobilité :

- Aménager un quartier dédié à la mobilité douce et privilégier de véritables zones piétonnes sans places de stationnement en surface.
- Diminuer et optimiser les rampes d'accès des transports individuels motorisés, de manière à limiter l'emprise des transports individuels motorisés au profit d'espaces publics végétalisés.
- Prévoir une mutualisation des stationnements avec un taux à 0.8 par logement et une réserve de stationnement dans la ZI.


Le Président : Nicolas FOURNIER


Le Secrétaire : Xavier FRANCEY